



AVIS PUBLIC

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'urbanisme*, que le ministre des Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale envisage l'adoption du Règlement du plan rural du secteur d'aménagement de Westmorland-Albert – *Loi sur l'urbanisme*.

Les terrains visés par le plan rural se trouvent dans les Districts de services locaux (DSL) suivants : Moncton, Salisbury, Elgin, Elgin Centre, Alma, Harvey, Hopewell, Hillsborough, et Coverdale. Le plan rural révisé fait état de principes, de propositions et de dispositions de zonage visant à orienter les projets éventuels d'aménagement dans le secteur d'aménagement.

Une audience publique sur l'adoption du plan rural est prévue le **15 février 2022 à 18h30** sur **Zoom**. Tous ceux et celles qui veulent assister à la réunion virtuelle peuvent utiliser le lien suivant : https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_gn22r7yQT9u-UXsYd1uqoA. Ce lien est également disponible sur notre site web au lien ci-dessous. Nous demandons que les membres du public s'inscrivent à l'avance de la réunion.

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir, par écrit, leurs commentaires sur le projet de modification à Paul Jordan, directeur de la Section de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Fredericton, N.-B. E3B 5H1 (courriel : planning-urbanisme@gnb.ca), ou à Kirk Brewer, urbaniste, plan360 – 300 rue Robertson, Riverview, N-B E1B 0T8 (téléphone 382-3574, courriel : kirk.brewer@nbse.ca). Les commentaires écrits peuvent être envoyés aux adresses ci-dessus jusqu'au **1 mars 2022**.

On peut examiner le présent avis ainsi que le plan rural en ligne au www.plan360.ca/fr/meetings.

À compter de la date du premier avis d'audience publique, et pendant une période de six mois par la suite, les aménagements qui ne sont pas conformes au projet de règlement visant à établir un plan rural ne pourront être autorisés, conformément à l'article 108 de la *Loi sur l'urbanisme*.